Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_059-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Délibération n° 2022/059

OBJET : **50 ans de Jumelage entre la ville de Graulhet et Prien am Chiemsee** **Validation du plan de financement**		
Date de convocation : **25 mai 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **30**	Date d'affichage ou notification : **09 juin 2022**

L'an **2022, le 02 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme ENNAJJARI Malika - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. GRAU Jean Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - M. BLESS Mathieu (pouvoir BELOU Florence) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise).

Absents sans pouvoir : 3
M. CALMETTES Patrick - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

ADOPTE A L'UNANIMITE SANS ABSTENTION

Mme LAVIT Michelle a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_059-DE

La ville de Graulhet et la ville de Prien am Chiemsee s'apprêtent à célébrer les 50 ans de leur jumelage franco-allemand, une amitié à peine plus jeune que le traité de l'Elysée. La célébration court.

Une grande fête sera organisée les 2, 3 et 4 septembre prochains sur Graulhet, accueillant une délégation allemande constituée à ce jour de près de 100 personnes, de tous les âges. C'est un événement inédit, tant au regard de l'ampleur du projet, touchant plus de 2000 personnes, que des actions innovantes qui y seront déployées, dédiées à la citoyenneté, l'égalité, les droits et les valeurs européennes. Le développement durable est la thématique centrale de ce projet, en prise directe avec la politique volontariste de la ville dans ce domaine. Revitaliser le territoire de manière vertueuse, et renforcer la cohésion et l'égalité sociale en sont les corollaires. « Penser global, agir local » : Tous les investissements de ce projet sont établis à l'aune de ces enjeux capitaux. Il s'agit également de redynamiser, de réaffirmer et de consolider ce jumelage franco-allemand.

De la sorte, l'événement est co-produit en partenariat entre les deux villes, les deux comités mais aussi et surtout en synergie avec les acteurs locaux. Cette mise à contribution de tous est absolument essentielle pour croiser des secteurs qui ne se seraient peut-être pas rencontrés autrement, et fédérer toutes les bonnes énergies autour de la coopération franco-allemande.

Une occasion unique et privilégiée de renforcer les relations entre nos deux villes amies, par l'humain et pour l'humain. Il s'agira de faire se rencontrer les deux cultures, de partager : chaque action menée sera l'occasion d'un apprentissage interculturel. Ainsi, toutes les générations, tous les groupes sociaux, toutes les communautés seront invités à prendre part à la manifestation : mixité et égalité sociale rythmeront les festivités, rendues accessibles à tous par leur forme. Plus d'un millier de personnes seront associées à l'événement. Une attention particulière sera portée sur la parité des intervenants, un élément essentiel pour l'appropriation des actions et du jumelage par les filles et les femmes et le renforcement de l'égalité hommes/femmes.

Plus que jamais, en cette année de présidence française du Conseil de l'Union européenne et au moment où, aux portes de l'Europe, une guerre vient nous rappeler le devoir essentiel de construire ensemble notre continent, la citoyenneté, question fondamentale pour nos démocraties, sera abordée avec les partenaires de notre territoire dans le cadre du jumelage en filigrane de toutes les actions.

La communication sera un axe essentiel du projet. L'objectif étant de redynamiser et de promouvoir le jumelage, il sera important d'attirer le public sur les diverses manifestations mais également de lui donner une visibilité plus étendue. Dans la même veine, toutes les actions du jumelage menées en amont de la fête (la fresque, les totems) permettront de mener des actions de communication tout au long de l'année par le biais des supports municipaux et du réseau de journalistes. De même, le club de natation du Sporting Club Graulhétois accueillera une cinquantaine de nageurs bavarois au mois de juin : encore une belle occasion de communiquer sur la fête à venir.

Tous les relais locaux seront mis en réseau pour ouvrir au maximum les actions au grand public (associations, écoles, commerçants, collectivités partenaires, comité départemental du tourisme, etc). Ainsi, les commerçants de la ville sont partie prenante : ils disposeront de drapeaux franco-allemands pour pavoiser leur vitrine. Les élèves de la section allemande du collège de Graulhet sont en train de créer un site internet pour rendre le jumelage plus attractif et plus visible.

Ce projet, à la fois célébration historique des liens passés et nouvelle marche vers un avenir commun européen, propose un nouveau scénario pour l'Europe. Un programme bâti par et pour les citoyens, égalitaire et offrant à tous l'image d'une Europe attractive et désirable. A terme, la collectivité envisage d'utiliser les grands principes de ce grand projet pour créer d'autres projets de jumelage avec des villes espagnole et portugaise.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_059-DE

Les apprentissages interculturels et multigénérationnels, la parité ainsi que le développement durable seront au cœur de tous ces échanges. Le projet sera également un vecteur d'attractivité pour le bassin de vie, d'inclusion et de visibilité forte et positive pour le jumelage en vue de sa revitalisation.

Démontrer que, 50 ans après, notre jumelage est toujours un symbole d'unité des peuples, de paix et de fraternité, moderne et essentiel pour continuer à bâtir un avenir commun, est l'enjeu !

Le plan de financement, objet de la présente délibération, fait appel à des subventions de l'Europe, du Fonds Citoyen franco-allemand, de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les subventions sollicitées auprès de l'Europe, du Fonds Citoyen franco-allemand, de la Région et du Département,

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet des 50 ans du jumelage entre la ville de Graulhet et de Prien am Chiemsee,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet intitulé « 50 ans du jumelage entre la ville de Graulhet et de Prien am Chiemsee » pour un montant estimé à 49 115 euros TTC.

- DE SOLLICITER les subventions suivantes au taux le plus élevé possible :

  - Subvention CERV CITOZEN TOWN TT (Europe) : 12 000 €
  - Subvention Fonds Citoyen franco-allemand : 25 000 €
  - Subvention REGION au titre des Manifestations diverses : 7 000€
  - Subvention département du Tarn : 2 500 €
  - Reste à charge de la commune : 2 615 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »